

Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé – 5347

Attention : Dû aux délais d'immigration, il est possible d'ouvrir un dossier maintenant, pour l'admission en janvier 2019 seulement.

Durée : 1095 heures - 9 mois - 30 heures / 5 jours par semaine. Stage de 5 semaines inclus.

Horaire de jour : 07h50 à 15h05.

Dates limites d'admission :

1^{er} novembre pour débiter en aout de l'année suivante.

1^{er} mars pour débiter en janvier de l'année suivante.

Aucune autre admission en cours d'année.

Coût 2017-2018 : Payable en 3 versements.

+ de 20 ans : 10 225,61\$ + frais ouverture de dossier (250.00\$) + uniforme (environ 200\$) + manuels scolaires (200.00\$)

- de 20 ans : 10 632,47\$ + frais ouverture de dossier (250.00\$) + uniforme (200\$) + manuels scolaires (200.00\$)

Voici un aperçu du contenu du DEP

Le programme d'études Conseil et vente de pièces d'équipement motorisé vise à former des conseillères et des conseillers aux pièces. Ces personnes œuvrent dans les secteurs des services automobiles, des véhicules lourds ou de la machinerie lourde, de la machinerie agricole, des véhicules légers ainsi que dans les commerces de détail et les services publics et parapublics.

Au cours de leur travail, les conseillères et les conseillers aux pièces fournissent à la clientèle et au personnel de l'entreprise des pièces d'origine ou de substitution, des accessoires, de l'outillage, de l'équipement ainsi que différents types de produits connexes pour des véhicules motorisés. Elles et ils sont également appelés à faire la réception et l'expédition de la marchandise, à dresser des inventaires et à offrir des services après-vente à la clientèle. Une partie importante du travail consiste à effectuer des recherches de pièces et d'accessoires pour les acheminer au personnel de l'entreprise pour laquelle elles et ils travaillent ou pour les vendre au public.

Liste des compétences à maîtriser :

- Utiliser un environnement informatique



- Donner de l'information sur les moteurs et les systèmes de refroidissement, de chauffage et de climatisation
- Donner de l'information sur les systèmes électriques et électroniques
- Donner de l'information sur les systèmes d'allumage, d'alimentation, d'échappement et antipollution
- Donner de l'information sur les systèmes de tenue de route
- Donner de l'information sur les systèmes de transmission de pouvoir
- Donner de l'information sur les châssis, les carrosseries et les habitacles
- Établir des relations professionnelles
- Communiquer en langue seconde avec la clientèle et des fournisseurs
- Utiliser des moyens de recherche d'emploi
- Se situer au regard du métier et de la démarche de formation
- Prévenir les risques en matière de santé, de sécurité au travail et de protection de l'environnement Effectuer la manutention et l'inventaire de la marchandise pour des véhicules motorisés
- Donner de l'information sur l'équipement et l'outillage d'un atelier de réparation
- Donner de l'information sur des accessoires de véhicules motorisés
- Effectuer la tenue de caisse
- Rechercher de l'information sur des pièces, des produits et des accessoires de véhicules motorisés Conseiller la clientèle ou le personnel pour des pièces, des produits et des accessoires de véhicules motorisés
- Assurer du service après-vente
- S'intégrer au milieu de travail

Procédure d'inscription pour un étudiant étranger

- A. Faire votre **demande d'admission** sur le site du service régional d'admission en formation professionnelle au www.srafp.com . Pour cela, vous aurez besoin d'un **code permanent** (provisoire). Ce code permanent est composé des trois premières de votre nom de famille suivi de la première lettre de votre prénom. Ensuite, vous devez écrire votre date de naissance (JJMMAA). Si vous êtes de sexe féminin, ajouter 50 au chiffre de votre mois de naissance. Enfin, toujours à la suite, écrire les chiffres 99. Voici deux exemples.
- a. Serge Dupond, né le 23 avril 1987. Son code permanent serait : DUPS23048799
 - b. Valérie Lussier née le 2 novembre 1990. Son code permanent serait : LUSV02619099
 - c. **Veillez nous indiquer que vous êtes un étudiant étranger dans la boîte de message à la fin de la procédure.**
- B. Une fois votre demande faite sur le site, vous devez numériser et m'envoyer par courriel les documents suivants : votre **passport** valide, pour la durée de la formation, votre **acte de naissance** et vos **diplômes et relevés de notes en français ou en anglais**. Si la langue de rédaction de vos documents n'est pas dans l'une de ces langues, vous devez faire traduire par un traducteur agréé du pays d'origine **À votre arrivée à Montréal, vous devrez avoir ces documents ORIGINAUX en main. Aucune copie non certifiée ne sera acceptée.**





École des métiers
de l'équipement motorisé
de Montréal

5455, rue Saint-Denis
Montréal (Québec) H2J 4B7
Téléphone : 514 596-5855
Télécopieur : 514 596-5857
Ema@csgm.qc.ca

- C. Les frais d'ouverture de dossier sont de 250\$ CAD non remboursables. Nous acceptons les chèques visés, MasterCard, Visa, virement et mandat-poste. Contactez-moi lorsque vous serez à cette étape par courriel : bibeau.j@csgm.ca. Je vous enverrai les informations si vous voulez faire ce paiement par virement bancaire.
- D. À la réception de votre dossier et si vous répondez aux normes d'admission, nous vous enverrons votre lettre d'admission dans notre établissement. Cette lettre est nécessaire pour faire votre demande d'un **certificat d'acceptation du Québec (CAQ)**. Le niveau d'enseignement doit être : *Diplôme d'études professionnelles*
- E. Avec ce CAQ, vous devrez demander votre **permis d'études fédéral à Citoyenneté et Immigration Canada (CIC)**. Vous avez beaucoup d'information sur le site www.cic.gc.ca/francais/index.asp .
- F. Vous devrez aussi obtenir un **permis de stage-coop** puisque vous aurez à effectuer un stage obligatoire en entreprise de 5 semaines à temps plein. La demande se fait en même temps que le permis d'études.
- G. De plus, une preuve d'assurance maladie et hospitalisation privée qui couvre la durée de votre formation sera également exigée.

Il faut prévoir environ 10 mois pour compléter cette procédure.

Les demandes d'admission sont traitées selon l'ordre d'arrivée. La direction peut modifier les dates en tout temps et sans préavis. Aucune place n'est réservée tant que le dossier n'est pas complété ET que le premier versement des frais de scolarité n'a pas été fait.

La direction peut mettre fin, en tout temps, à la formation d'un élève étranger si celui-ci n'a pas un niveau de français adéquat.

Prenez-note qu'un niveau de base parlé et lu en anglais est aussi souhaitable.

Nous nous réservons le droit d'aviser les services d'immigration du Canada et du Québec, si vous êtes absent, au début ou pendant votre formation ou si vous annulé votre présence alors que tous les documents ont été reçus.

Nous ne pouvons pas retourner d'appels ni de documents à l'extérieur du Canada. Pour faciliter les échanges, il est recommandé d'utiliser le courriel.

Jacinthe Bibeau
Conseillère en formation scolaire
bibeau.j@csgm.qc.ca



Commission
scolaire
de Montréal